

Note d'information N°3**Objet : Précision concernant les Pneus Joker :**

Les pneumatiques Joker étant considérés hors quota, chaque concurrent disposera de 6 pneumatiques Joker par pilote sur l'ensemble de la saison.

L'utilisation du pneumatique Joker sera soumise à l'approbation du Commissaire Technique et du Team Manager après examen de l'avarie (crevaisson ou autres déformations avérées), qui remettrait en cause l'intégralité du pneumatique défectueux, et pourra être remplacé par un pneumatique neuf et usagé, uniquement après accord et signature du CT et être immédiatement déclaré dans la Fiche d'Allocation Pneumatiques dans l'espace prévu à cet effet auprès de l'équipe Technique du TTE.